

Impôt sur le revenu—Loi

Regardons un peu ce qu'il prétend faire pour favoriser les investissements dans le domaine de la recherche et du développement. Avec ce projet de loi, il organise un système qui permet de faire bénéficier les investisseurs des crédits d'impôt à l'investissement. La société ne peut s'en servir. La société peut seulement les reporter sur les années antérieures ou ultérieures. Mais les investisseurs peuvent bénéficier du crédit d'impôt. L'argent ne peut pas être versé à la société pour l'aider à équilibrer son bilan. Ce sont les investisseurs qui reçoivent les crédits d'impôt.

Ce projet de loi qui se voudrait une solution aux disparités régionales est injuste. Il contient un bon nombre d'articles ridicules. Si vous faites de la R et D en Gaspésie, vous obtenez un crédit d'impôt de 30 p. 100. Si vous faites de la R et D à Brampton, en Ontario, votre crédit d'impôt est de 20 p. 100. Qui oserait prétendre que la société Northern Telecom va implanter une usine en Gaspésie pour obtenir 10 p. 100 de plus en crédit d'impôt, lequel, de toute façon, vient diminuer les déductions pour amortissements de la société? De qui se moque-t-on? C'est parfaitement ridicule.

Ce projet de loi est très mal rédigé. Le ministre lui-même sait que le projet de loi ne vaut pas trois sous. Il a été rédigé à l'intention des conseillers fiscaux. Ce projet de loi vise à compliquer les dispositions de l'impôt sur le revenu de manière que personne ne s'y retrouve. Nous avons maintenant de nouvelles formes d'impôt sur les sociétés, l'impôt de la partie VII et celui de la partie VIII. Il est impossible de comprendre le projet de loi. Nous avons voté contre l'article 6 du projet de loi. Le ministre vient de nous donner une explication au sujet de l'article 6. Dans ses communiqués de presse, le gouvernement affirme que l'absence de cet article nuit aux Canadiens. Les seules personnes qui en souffrent sont les bureaucrates spécialistes de la fiscalité, ainsi que le gouvernement qui y voit une atteinte à son prestige et à son droit de gouverner. Le gouvernement doit démissionner.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, à l'idée de parler aujourd'hui de ce projet de loi-là, je me sens un peu bizarre. Il y a plus de un million de Canadiens à ne rien faire chez eux parce qu'ils sont sans travail. Les taux réels d'intérêt sont près de leur niveau record. Nous avons des entreprises qui nous disent que l'an prochain leurs investissements vont être en baisse par rapport à l'an dernier, qui était en baisse par rapport à l'année précédente, qui était en baisse par rapport à l'année d'avant. En d'autres termes, monsieur le Président, la récession va se poursuivre en 1984.

Dans certaines régions du pays ce sera plutôt la dépression. A la veille de Noël, pour ainsi dire, le gouvernement annonce aux Canadiens: «En guise d'étrennes, nous allons augmenter vos impôts». Voilà ce que Noël apporte aux Canadiens, en cette fin de session de fin d'année 1983. C'est digne de Grinch, ce personnage qui avait escamoté la fête de Noël. Le ministre d'État (Finances) se pose en César Auguste II. Il y a 984 ans:

En ce temps-là parut un édit de César Auguste, ordonnant un recensement de toute la terre—à des fins d'impôt, évidemment.

Tous allaient se faire inscrire, chacun dans sa ville.

Joseph aussi monta de la Galilée, de la ville de Nazareth, pour se rendre en Judée, dans la ville de David, appelée Bethléhem... afin de se faire inscrire.

Donc, voici la répétition de ce qui s'est passé il y a très longtemps, quand un dictateur a voulu dans sa méchanceté frapper chaque habitant de l'empire romain d'un impôt. Le

projet de loi a un bon côté. En augmentant sur l'ensemble du territoire les impôts qui frappent les revenus inférieurs et les revenus moyens, il joue un rôle de force unificatrice. Il unit des gens de tous les coins du Canada, hommes et femmes, qu'ils parlent anglais, français ou d'autres langues, contre un gouvernement qui se révèle le plus insensible que nous ayons vu depuis des décennies.

Je m'en tiendrai à cela pour aujourd'hui, monsieur le Président, car je veux aborder...

M. Nickerson: Bonne idée!

M. Riis: Puisque mes collègues du parti progressiste conservateur insistent, je consens à poursuivre. Je voudrais examiner pendant quelques instants certains aspects incroyables de ce projet de loi que le gouvernement voudrait nous faire adopter en toute hâte. Il y a des gens chez nous qui vont en bénéficier et qui en sont très heureux. Je veux parler de la poignée de spéculateurs qui se jouent des marchés boursiers. Ils vont faire un malheur. Ainsi, grâce au Régime de placements en titres indexés, les gens qui enregistrent \$60 de gains de capital au cours d'une année pourront ne déclarer que \$15 pour une année donnée. Comme seulement la moitié de ces gains sont imposables, ils ne paieront l'impôt que sur \$7.50. Comme le taux est de 50 p. 100, ils ne paieront que \$3.75 sur les \$60 qu'ils auront gagnés à la bourse, ce qui équivaut à un taux de 6 p. 100.

M. Evans: Au cours de la première année.

M. Riis: Si, comme cadeau de Noël, le gouvernement libéral actuel autorisait tous les Canadiens à ne payer que 6 p. 100 d'impôt sur un investissement de \$60, tout le monde s'en réjouirait. Les dispositions du projet de loi qui concernent le Régime de placements en titres indexés vont coûter des centaines de millions de dollars aux Canadiens. Ce sont les contribuables des classes moyennes ou pauvres qui vont écopier à cause de ces échappatoires fiscales. Notre fiscalité en comporte maintenant 200.

En sus, le gouvernement annonce: «Juste avant Noël, nous avons une autre surprise pour les Canadiens. Nous allons augmenter la taxe de vente fédérale, de sorte que tous ceux qui achètent des produits n'importe où au Canada vont avoir la chance de payer 1 p. 100 de plus au titre de la taxe de vente fédérale». Monsieur le Président, cela survient à un moment où le Canada est plongé dans une grave récession et où les Canadiens font ce qu'ils peuvent pour survivre. Tout ce que les députés trouvent à faire pour les aider, c'est d'augmenter les taxes.

La redevance de canadianisation de 4.5c. le gallon d'essence devait permettre à Petro-Canada d'acheter Petro-Fina. Cette acquisition est maintenant chose faite. Je pourrais peut-être en parler plus longuement pour la gouverne du député de Western Arctic (M. Nickerson). Manifestement, il veut en savoir plus long, et je vais donc m'exécuter.

● (1650)

Le prélèvement spécial de canadianisation coûtera aux contribuables canadiens 965 millions de dollars l'année prochaine, 985 millions l'année suivante et plus de 1 milliard l'année d'après. Voilà le genre de mesure que nous étudions à la Chambre. Et que dire aussi de la taxe de 6 p. 100 sur les télécommunications, une taxe de 6 p. 100 qui s'ajoutera à la